

Bruxelles, le 11 septembre 2025  
(OR. en)

12593/25

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2025/0205(NLE)

---

---

FISC 232  
ECOFIN 1138

### NOTE POINT "I/A"

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil  
en date du: 9 septembre 2025

---

Objet: DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL modifiant la décision d'exécution 2013/805/UE autorisant la République de Pologne à introduire des mesures dérogatoires à l'article 26, paragraphe 1, point a), et à l'article 168 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée - Adoption

---

1. Le 10 juillet 2025, le Conseil a reçu la proposition de la Commission<sup>1</sup> relative à la question visée en objet.
2. Aucune objection n'a été soulevée quant au fond de la dérogation concernée au sein du groupe "Questions fiscales" (Fiscalité indirecte).
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer que le Conseil:
  - adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision d'exécution visée en objet, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 12041/25;
  - décide de faire publier ladite décision d'exécution au Journal officiel.

---

<sup>1</sup> Doc. 11566/25.